



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Lutter contre la maltraitance animale et le commerce des cétacés

Question orale n° 281

Texte de la question

Mme Dominique Voynet attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur l'urgence de garantir des conditions de transfert respectueuses du bien-être des cétacés encore détenus en captivité en France. Alors que la loi contre la maltraitance animale de janvier 2021 prévoit la fin des delphinariums d'ici 2027, plusieurs associations alertent sur le risque que les dauphins et orques soient envoyés vers des établissements situés hors de l'Union européenne, où les réglementations en matière de bien-être animal sont bien moins protectrices. C'est notamment le cas du Zoo Aquarium de Madrid, qui s'apprête à transférer des dauphins au parc Hainan Ocean Paradise en Chine. En novembre 2024, Mme la ministre a refusé le transfert des deux orques de Marineland d'Antibes vers le Japon et affirmé : « Mon rôle c'est de m'assurer que les deux animaux sont correctement traités, que la destination qu'ils ont est conforme à leur intérêt en matière de santé et de bien-être ». Pour s'aligner sur les standards de la réglementation européenne, des alternatives existent. Le sanctuaire marin de Tarente, en Italie, a proposé d'accueillir quatre dauphins du parc Marineland, une solution de réhabilitation validée par deux vétérinaires mandatés par le ministère. Pourtant, cette opportunité semble écartée sans justification claire, suscitant de nombreuses interrogations. Elle lui demande si le Gouvernement compte respecter sa parole en s'impliquant dans la recherche de solutions de sanctuaires pour éviter que les cétacés soient exploités jusqu'à en mourir dans d'autres delphinariums.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Voynet](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 281

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche

Ministère attributaire : Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mars 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [25 mars 2025](#)